

CITE DES ARTS  
ECOLE MUNICIPALE D'ART

**ville de Chambéry**

Inscriptions année scolaire 2018-2019

Pièces à fournir avant le 15 octobre 2018

- Photocopie d'une pièce d'identité
  
- Photocopie d'un justificatif de domicile pour les chambériens : taxe d'habitation ou photocopie d'un bail , avis de contribution foncière des entreprises.

Pour les élèves mineurs : photocopie d'un avis de la CAF pour le quotient familial 2018 ou d'avis d'imposition 2018 sur le revenu 2017, à défaut vous serez facturé au tarif maximum

Pour les étudiants :

- Photocopie de la carte d'étudiant année 2018 -2019
- 

Pour les allocataires :

- Fournir une photocopie :
  - Soit une carte de demandeur d'emploi,
  - Soit une attestation justifiant l'attribution des allocations AAH, API, RSA,ASS.

Ces documents doivent être datés de l'année civile en cours.